

Étaient présents : Anita BENIER, Annick BUISSON, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Elisabeth MANCHEC et Nathalie VARENNE.

Étaient présents en visio : Bruno VIVIER

Étaient excusés : Muriel BATAILLE, Thierry BRACQUEMOND, Edith CHARDON, Gérard CORGNAC, Laurence CHEVOLOT, Jean Pierre DURAND, David JACQUET, Dominique LORCET et Sébastien ROJO.

Ordre du jour :

1. Compte financier unique 2024 et budget 2025
2. PCAET, LIFE
3. Programme LEADER
4. Biodiversité (BiodiverCiné, Plant'action 2025)
5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention
6. Schéma de Cohérence Territoriale (périmètre)
7. Questions diverses (Convention PETR – Département)

## 1. Compte financier unique 2024 et budget 2025

Monsieur le Président présente de façon synthétique les éléments budgétaires de l'exercice 2024, l'affectation du résultat ainsi que le budget primitif 2025.

### Fonctionnement - dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
Ch 11	Charges générales	177 770,02 €	149 887,25 €	86 143,04 €
Ch 12	Charges de personnel	200 000,00 €	197 184,06 €	214 510,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	9 205,00 €	9 171,32 €	9 460,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €	200,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	50 983,69 €	50 983,69 €	49 077,35 €
Ch 023	Virement section Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>438 258,71 €</b>	<b>407 226,32 €</b>	<b>359 390,39 €</b>

### Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	52 182,71 €	0,00 €	47 016,25 €
Ch 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00 €	2 664,80 €	2 400,00 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	368 905,00 €	382 322,17 €	282 833,14 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	1,89 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 071,00 €	17 071,00 €	27 141,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>438 258,71 €</b>	<b>402 059,86 €</b>	<b>359 390,39 €</b>

Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
D 001	Déficit d'investissement reporté	1 870,95 €	0,00 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 071,00 €	17 071,00 €	27 141,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	39 459,14 €	907,20 €	57 567,28 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	2 082,07 €	7 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		63 401,09 €	20 060,27 €	91 708,28 €

Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2024	CFU 2024	BP 2025
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	37 859,87 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 439,90 €	5 439,90 €	4 771,06 €
Ch 13	Subventions d'investissement	6 977,50 €	3 367,50 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 983,69 €	50 983,69 €	49 077,35 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		63 401,09 €	59 791,09 €	91 708,28 €

Compte financier unique 2024

Compte financier unique 2024		
Fonctionnement	DEPENSES	407 226,32 €
	RECETTES	402 059,86 €
	<i>Déficit de la section</i>	- 5 166,46 €
Investissement	DEPENSES	20 060,27 €
	RECETTES	59 791,09 €
	<i>Excédent de la section</i>	+ 39 730,82 €

Affectation du résultat

Fonctionnement 2024	Dépenses	407 226,32 €	Investissement 2024	Dépenses	20 060,27 €
	Recettes	402 059,86 €		Recettes	59 791,09 €
	Total :	- 5 166,46 €		Total :	+ 39 730,82 €

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2023)	Résultat de l'exercice N (2024)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	+ 52 182,71 €	- 5 166,46 €	+ 47 016,25 €
Investissement	- 1 870,95 €	+ 39 730,82 €	+ 37 859,87 €

Le Président propose au Bureau d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit pour l'année 2025 :

- d'affecter la totalité du résultat cumulé de fonctionnement, d'un montant de 47 016,25 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
- d'affecter la totalité du résultat cumulé d'investissement, d'un montant de 37 859,87 €, en recettes d'investissement au compte 001.

□ **Budget primitif 2025**

BP 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	359 390,39 €	91 078,28 €
RECETTES	359 390,39 €	91 078,28 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 25 février 2025, Monsieur le Président propose au Bureau le budget primitif du PETR pour l'année 2025 (selon une présentation qui suit la comptabilité M57).

**Le budget 2025 s'équilibre à 359 390,39 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » sont en forte hausse par rapport à celles prévues en 2024 compte tenu des achats de plants du programme Plant'action 2025.

Le montant du **chapitre 61** est en très forte baisse par rapport à celui de 2024 : cela s'explique notamment par la division par trois du chapitre 617 « études et recherches » (les dépenses liées à l'élaboration du PCAET et aux diagnostics de biodiversité agricole ont été engagées en 2024).

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » est en baisse par rapport au budget primitif 2024 avec notamment une forte diminution des publications et des fêtes et cérémonies.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** connaissent une hausse et permettent d'employer 3,80 équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses du **chapitre 63** « impôts, taxes et versements assimilés » sont très légèrement supérieures à 2024.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** connaissent une très légère hausse par rapport à 2024.

Le **chapitre 66** « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à une potentielle ligne de trésorerie que le Pays pourrait souscrire.

Le **chapitre 042** concerne les amortissements et a été confirmé par les services de la Trésorerie.

☞ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**

Au **chapitre 74** « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention, qui correspond au forfait pour l'agent de développement,

est de 35 000 € (temps plein). Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir l'animation PCAET et LIFE et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2025 s'élève à **63 850 €**.

- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2023-2027 concernent l'animation GAL et l'animation PCAET jusqu'au 30 avril 2025. Le total est de **91 508,84 €**.
- Les participations intercommunales : la contribution sera de 1,70 € habitant sur la base de la population municipale 2025 (67 069 hbts) soit un total de **114 017,30 €**.
- Le chapitre 042 correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le chapitre 040 de la section d'investissement).

**Le budget 2025 s'équilibre à 91 708,28 € en SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### ☞ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 20 fait apparaître un montant de **57 567,28 €**, montant qui permet d'équilibrer la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant du chapitre 21 « immobilisations corporelles » augmente légèrement. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien normal du parc informatique (ordinateur portable, matériel).

#### ☞ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 10 indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements et s'élèvera à **4 771,06 €** en 2025.

Une somme de **37 859,87 €** est également prévue au 001, conformément à l'affectation du résultat.

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre.

Le Bureau valide les éléments budgétaires présentés et notamment l'augmentation de la cotisation de 0,10 € en 2025 (sur la base de la population municipale).

Concernant la question des "frais de déplacement" des élus pour la participation à des missions qui incombent au PETR (comme le comité de pilotage biodiversité, etc.), le Bureau souhaite que le PETR puisse rembourser les déplacements des élus qui assurent des missions pour le PETR (missions qui sont différentes des déplacements pour le conseil syndical, lesquels devraient être de la responsabilité des communes). Le Bureau souhaite que des lettres de mission puisse être réalisé pour ses membres et que le remboursement de des déplacements des élus soit aligné sur le barème officiel.

## **2. PCAET, LIFE**

### **☐ PCAET**

Julie Bentz présente les prochaines étapes de la mise en œuvre du PCAET : un comité technique se tiendra début avril puis des groupes de travail thématiques réuniront les partenaires du PCAET dans les prochains mois. Le premier sera axé sur l'agriculture, en cohérence avec le lancement de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial. Un comité de pilotage faisant le point sur l'avancée des actions se tiendra en septembre prochain.

#### Projet alimentaire de territoire (PAT)

Monsieur le Président rappelle le soutien de la Région vers les PAT et la nécessité que le PAT du Pays Loire Beauce se fasse en cohérence avec le PAT Mangeons Loiret. Le Bureau retient le fait que le comité technique du PAT soit une instance d'échange et de proposition, étant entendu que les propositions remontent au Bureau, lequel arbitre et entérine les propositions du comité technique du PAT. Monsieur le Président rappelle que la taille idéale d'un groupe de travail tourne autour de 7 à 8 personnes. Madame Fischer rappelle l'intérêt d'associer « Terres de liens » dans la réflexion et souligne la possibilité d'intégrer les usagers via la Fédération des AMAP. Pour comparaison, le Comité de Pilotage Biodiversité regroupe 22 personnes, avec une participation de 10 personnes en moyenne.

Ainsi, cette première proposition de gouvernance est retenue, les membres du Bureau confirmant qu'il est bien de s'ouvrir à un bon nombre de partenaires pour le lancement du projet.

Charline Marchand présente le calendrier d'élaboration du PAT.

Monsieur le Président note l'intérêt que ce projet soit lancé avant les élections municipales de mars 2026, étant entendu que les élus de la prochaine mandature pourront infléchir le contenu du PAT. En ce sens, le Bureau s'accorde pour un PAT finalisé pour le 31 janvier 2026.

#### Watty

Le Bureau retient le fait de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les classes susceptibles de bénéficier de Watty à l'école sur l'année scolaire 2025-2026. Le financement de Watty 2025-2026 sera à convenir lors de la prochaine réunion de Bureau.

#### AREC

Il est convenu par les membres du Bureau que l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) fasse une présentation aux élus lors du comité syndical de juin prochain.

#### LIFE LETsGO4Climate - ALBATRE

L'ensemble des élus du territoire est invité à l'évènement co-porté par le PETR Pays Loire Beauce et l'ALBATRE (Association Loire-Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement), qui se tiendra le vendredi 28 mars à 19h à Tavers. Ils sont également invités à largement partager les supports de communications et l'information à leurs administrés et élus communaux.

### **3. Programme LEADER**

---

Pavlos Foussekis rappelle l'état de consommation de la maquette financière du programme.

Le prochain comité de programmation est fixé au mardi 29 avril à 18h à St-Ay.

### **4. Biodiversité (BiodiverCiné, Plant'action 2025)**

---

#### BiodiverCiné 2025-2026

Pavlos Foussekis informe que trois communes ont manifesté leur intérêt pour l'accueil du festival BiodiverCiné 2025 ou 2026 : Le Bardon, Chaingy (2026) et Huisseau-sur-Mauves.

## □ Plant'action 2025

Pavlos Foussekis informe avoir reçu six demandes d'informations (Villeneuve-sur-Conie, Huisseau-sur-Mauves (x2), Coulmiers, Beaugency, Dry) et réceptionné un dossier. Il indique que deux réunions d'information se tiendra le samedi 29 mars : à St-Ay (le matin) et Tournoisis (l'après-midi).

Le Bureau s'interroge sur la façon de mobiliser les entreprises, notamment celles présentes en zones d'activités.

## 5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le Bureau valide la demande de subvention pour les projets suivants :

Axe	Mesure	Porteur	Projet	TTC / HT	Coût total	Dépense éligible	Tx	Subvention	F/I
A	4	L'Aventure Fruitière (Baule)	Acquisition de serres tunnels	HT	23 176 €	23 176 €	40%	9 200 €	I
A	5	Victorien NOËL (Binas)	Acquisition d'un poulailler mobile	HT	25 575 €	25 575 €	35%	8 900 €	I
A	5	Thierry MATHIEU (Cercottes)	Extension d'un distributeur	HT	14 938 €	14 938 €	25%	3 700 €	I
A	15	Saint-Ay	Création d'une MSP	HT	2 853 386 €	1 690 000 €	25%	422 500 €	I
E	35-2						10%	169 000 €	
B	22	Beaugency	Création d'un nouveau stade	HT	1 983 880 €	1 983 880 €	20%	396 700 €	I
E	35-6	Ateliers Ligéteriens	Modernisation de la ressourcerie	TTC	1 255 000 €	1 255 000 €	40%	220 000 €	I
Et A VOS ID								200 000 €	

Le Bureau donne un accord de principe pour le projet de réhabilitation d'une grange en lieu d'exposition et de médiation porté par la CCTVL pour en faire un lieu de diffusion et d'exposition de l'image. Il note la nécessité d'optimiser le coût de ce projet pour en faciliter l'acceptation finale et retient le fait que ce projet (estimé aujourd'hui à 900 000 € HT) devra être représenté en Bureau après que celui-ci aura été retravaillé notamment en matière de construction et que le coût aura été sensiblement réduit.

## 6. Schéma de Cohérence Territoriale (périmètre)

Le PETR a été sollicité par Orléans Métropole pour recueillir sa position sur l'évolution éventuelle du périmètre de SCoT. Pour mémoire, le SCoT d'Orléans Métropole a été approuvé en mai 2019. L'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme indique que, 6 ans au plus après l'approbation du SCoT, l'établissement porteur du SCoT procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. De même, l'article L. 143-28 indique que « Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision. »

Le Bureau se montre favorable à la proposition d'Orléans Métropole de réinterroger conjointement la question du périmètre lors de la prochaine évolution de l'un des documents de l'interSCoT de l'Orléanais, permettant à chaque territoire de faire vivre son SCoT.

Monsieur le Président indique que la Conférence de l'Orléanais se réunira le 19 mars pour évoquer le projet de SERM (service express régional métropolitain).

## **7. Questions diverses (Convention PETR – Département)**

### **☐ Projet de parc solaire de St-Hilaire St-Mesmin**

Le Pays a été sollicité par l'Etat par un courrier en date de février 2025 pour le projet de création centrale solaire au sol au « Bois de Maurepas » à St-Hilaire St-Mesmin (porté par la société TSE).

Projet : 16 146 panneaux photovoltaïques

Superficie : 10,33 ha de panneaux sur 15,7 hectares clôturés.

Puissance : 11,54 MWc (mégawatt crête)

Le terrain se situe en milieu forestier avec quelques zones ouvertes de prairies et friches. La partie nord du site a fait l'objet d'une activité d'extraction de sable dans les années 60-70 puis d'une activité de décharge de déchets industriels. Le projet est entièrement réversible : toutes les structures, y compris les panneaux solaires et les installations métalliques, peuvent être démontées. Le Bureau suivra l'avis de la CDPENAF, laquelle se réunira fin mai 2025 pour aborder ce dossier.

### **☐ Convention Département – Pays Loire Beauce**

Les 5 000 € de 2024 ont été fléchés vers Watty à l'école 2024-2025 ; ils seront versés en juin 2025, après le projet. En 2025, le Département va diminuer l'aide de 5 000 € fléchée vers les PETR. Cela sera voté fin mars par les élus départementaux. Le Bureau retient le fait de flécher pour 2025 les crédits du Département vers du temps agents PCAET.

### **☐ Agenda 2025**

- Comité syndical – mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 – 18h – lieu : Patay – salle des fêtes
- Prochain BUREAU : mercredi 14 mai 2025
- Prochain COMITÉ SYNDICAL : mardi 24 juin 2025
  
- Anticiper les élections de mars 2026 :  
Vote du budget 2026 en février 2026 soit un débat d'orientation budgétaire en comité syndical de décembre 2025

Le Président remercie les présents pour cette réunion riche et constructive.

Le Président

Frédéric CULLERIER

